



## Je voudrais connaitre mes droits en tant que locataire

Par **narbonnais11**, le **21/11/2010** à **11:46**

Bonjour, je suis un jeune locataire passant par agence d'un appartement f2 + des combles au 2eme et dernier étage: dans mon appartement il fait assés froid/humide la chaleur part de partout et la toiture a été refaite il y a 5ans, il y a de la chaleur qui part d'une petite trappe a l'ancienne cheminée qui donne directement dans le "grenier" de + ce passage est recouvert de vieille peinture écailler des années 40 au moins j'ai essayé de boucher une grosse partie du trou avec un morceau d'isolation qui traînait dans les combles, dans les combles il y a une petite poutre portante qui est "bouffée" par les mites et qui est creusée à l'intérieur ainsi que l'isolation qui n'est pas terminée "c'est le morceau que j'ai utilisé pour boucher le trou de la cheminée", sur une vitre un joint s'est décollé du contour de la fenêtre ducoup on a pu constater qu'une vitre du double vitrage est cassée "il y a des morceaux de verre tout le long", pour l'état des lieux de notre précédent appartement, l'agence nous a compté 100.23 de "dégâts": remplacement du néon salle de bain "elle n'a jamais marché, de + à l'état des lieux d'entrée et de sortie il n'y avait pas d'électricité pour pouvoir le constater" remplacement d'une poignée à la cuisine "cette poignée a toujours manqué" renforcement des portes et des meubles fragilisés, "c'est quoi? de + il n'y a pas de meuble" matériel main d'œuvre déplacement "je présume que c'est pour réparer tout ça?" cette agence est de très mauvaise foi, plusieurs locataires en sont très déçus. ma question est la suivante, quels sont mes droits et les démarches à faire?

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **11:58**

Pour le précédent logement : que dit l'EDL de sortie ? l'avez-vous signé ? Pour le logement

actuel : que dit l'EDL d'entrée ?

Par **narbonnais11**, le **21/11/2010** à **13:45**

pour l'ancien appartement, on a signé l'état des lieux et la damme nous a dit qu'il n'y avait rien d'annormal. Pour le nouvel appartement, rien n'est précisé concernant l'humidité et les endroits où passe toute la chaleur. nous n'avons pas envie de payer du chauffage pour rien, ayant eu les 3 mois de préavis nous sommes assez restreints financièrement.

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **14:48**

Avez-vous votre exemplaire de l'EDL de sortie (on ne signe rien sans avoir son exemplaire) ?  
Est-ce que dans le nouveau logement, le DPE est annexé au bail ?

Par **narbonnais11**, le **22/11/2010** à **13:54**

Le Diagnostic de Performance Énergétique (dpe) n'a rien qui l'indique